



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 15 mai 2017  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**Préavis N° 03/2017**

<p align="center"><b>DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 100'000.- POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'AÉRODROME DE SAANEN</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

Par ce préavis, la Municipalité vous demande un crédit d'investissement, à titre d'octroi de subvention unique au sens de l'art. 13 al. 1 let. b du règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCom – RSV 175.31.1), de CHF 100'000.- pour la participation financière aux travaux d'assainissement de l'aérodrome de Saanen.

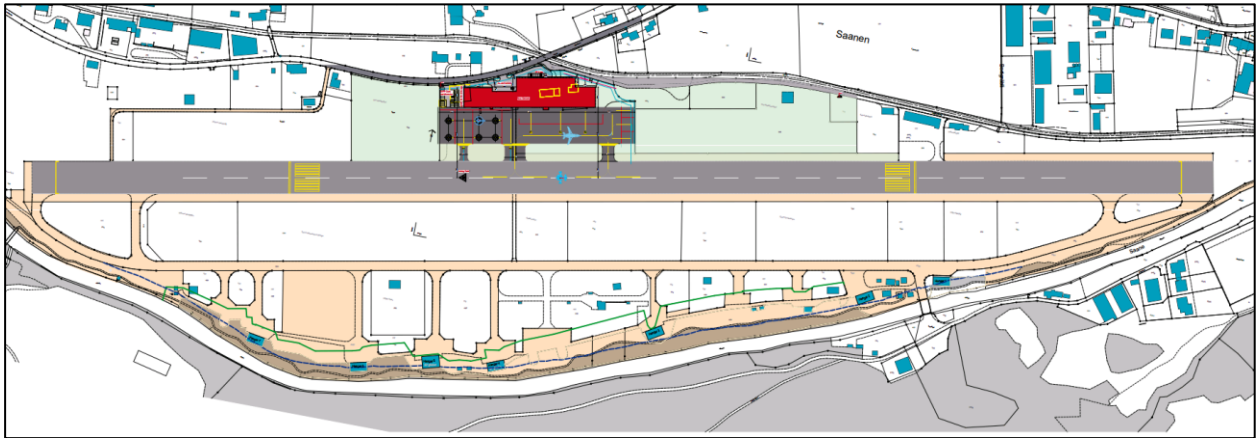
**2. CONTEXTE**

Les infrastructures existantes de l'aérodrome de Saanen ne répondent plus aux normes et aux attentes des utilisateurs. A titre d'exemple, les hangars actuels, disséminés sur le site datent, pour la plupart de la seconde guerre mondiale et demandent de gros frais d'entretien. Quant au petit hangar situé à côté des bureaux de l'aérodrome, il est trop exigü et oblige l'aéroclub à, littéralement, suspendre certains avions. La société coopérative aérodrome Gstaad-Saanenland, propriétaire, a donc mandaté le bureau d'architecture Jaggi & Partner AG de Gstaad, pour établir un nouveau projet.

**3. LE PROJET**

Les nouveaux bâtiments permettront une meilleure exploitation de ce site en prévoyant notamment de regrouper les hangars et, dès lors, l'ensemble des aéronefs, dans un même secteur. Leur taille permettra également d'accueillir les jets qui doivent, actuellement, redécoller à vide pour stationner dans d'autres aéroports.

D'autre part, l'accès à la zone dévolue aux activités aériennes sera clairement démarqué améliorant de fait la sécurité. L'ensemble des bâtiments sera regroupé au nord de la piste et comprendra les bureaux, des salles pour les pilotes, une loge pour les passagers ainsi que les hangars.



Vue depuis le sud



Vue depuis l'ouest

---

Le permis de construire a été délivré en début d'année et les travaux ont déjà débuté.

#### **4. FUTURE EXPLOITATION**

---

Avant de s'engager, la municipalité a demandé des précisions quant à l'exploitation future de ce site. En effet, située en bout de piste, notre commune subit les nuisances provoquées par les mouvements aériens.

Le but de la société d'exploitation n'est pas d'augmenter le trafic mais, au contraire, de le réduire. A titre d'exemple, actuellement les avions de type « jet » sont obligés d'atterrir, de déposer leurs passagers, puis de décoller, à vide, afin d'aller stationner dans des aérodromes à même de les accueillir. De même, lors du départ des clients, l'avion doit décoller, à vide, de son lieu de stationnement pour venir chercher ses passagers. Le fait de créer des hangars dans lequel pourront stationner ces avions devrait donc réduire de moitié le trafic des jets.

#### **5. PARTICIPATION DE ROUGEMONT**

---

Le coût de ce projet est estimé à CHF 30'625'000.-. La coopérative a prévu de financer les 2/3 de ce montant par des fonds privés et le solde par les diverses entités publiques (confédération, canton, communes). A ce jour, les fonds réunis permettent de démarrer le projet.

La municipalité, approchée par la coopérative, a immédiatement fait part de sa volonté de participer à ce projet. La présence de la société de sauvetage et transports aériens Air Glaciers à Saanen doit absolument être soutenue. En effet les administrés et les sociétés de construction de notre région en profitent également.

D'autre part, de par ce terrain d'aviation, Rougemont est l'unique station des Alpes Vaudoises à être desservie par un aérodrome ce qui n'est pas anodin.

Dans un premier temps, soit en juin 2015, notre autorité s'était avancée pour un montant de CHF 200'000.-. Or, suite à l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad, notre participation a été revue à la baisse.

Les communes voisines et la région ont également été approchées mais n'ont pas désiré participer.

#### **6. FINANCEMENT**

---

Aucun emprunt n'est nécessaire, le montant de CHF 100'000.- sera financé par la trésorerie courante, par un prélèvement sur le fonds de réserve « Projets sportifs et touristique » dont le solde, au 31 décembre 2016, se montait à CHF 500'000.-.

La municipalité vous propose d'amortir cet investissement en une fois sur le compte 1600.3311.1 « Tourisme - Amortissement extraordinaire ».

## 7. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 20 juin 2017*

- Vu** le préavis N° 03/2017
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à participer financièrement aux travaux d'assainissement de l'aérodrome de Saanen,
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 100'000.-,
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante,
- **D'autoriser**, pour ce faire, un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.06 « Projets sportifs et touristiques »
- **D'amortir** cet investissement en une fois sur le compte 1600.3311.1 « Tourisme - Amortissement extraordinaire »

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 15 mai 2017 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 20 juin 2017.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

 **André Reichenbach** **Janick Lenoir**

Délégué municipal :

- M. André Reichenbach